

RAPPORT N°XX : Convention de Délégation de Service Public pour la gestion de « La Commanderie » avec la SPL Hello Dole

PÔLE : Direction Pilotage et Coordination

COMMISSION : Fonctionnement de l'Institution

RAPPORTEUR :

La Ville de Dole est propriétaire d'un équipement culturel à large rayonnement, situé sur la rive gauche du Doubs.

Cet équipement, baptisé « La Commanderie », dispose d'une salle de spectacles modulable, avec une scène de 400 m², permettant d'offrir de 500 à 1728 places assises extensibles à un public debout de 2900 personnes.

Conformément à la délibération n° 21.25.10.100 du 25 octobre 2021, la Ville de Dole a fait le choix du mode de gestion de la Commanderie en Délégation de Service Public avec la SPL Hello Dole.

En effet, la SPL Hello Dole a notamment pour objet social la gestion d'équipements culturels et événementiels. Dans ce cadre, la gestion et l'exploitation d'un lieu tel que « La Commanderie », avec un objectif de développement de l'activité, trouvent toute leur cohérence.

Les missions ainsi confiées à la SPL Hello Dole et leurs modalités d'exécution sont décrites au sein de la convention de Délégation de Service Public ci-annexée, conclue pour une période de 3 ans du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

La convention prévoit notamment le versement d'une compensation pour obligation de service public, permettant de tenir compte :

- des contraintes particulières de fonctionnement liées aux exigences du service public, notamment en matière de personnel et de coût de fonctionnement spécifique à cette activité (horaires d'ouverture, plafonnement des tarifs, personnel spécifique ...),
- des sujétions tarifaires qui ne permettent pas la prise en compte totale des investissements réalisés par la collectivité affermante ni des coûts d'exploitation spécifique.

Le coût dûment justifié de ces contraintes, qui ne pourraient être mises à la charge des utilisateurs (public, commerçants et usagers), sera inscrit au budget général de la Ville de Dole.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de Délégation de Service Public avec la SPL Hello Dole pour la gestion de « La Commanderie », pour une durée de 3 ans, dans le respect des objectifs et conditions exposés dans celle-ci,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée ainsi que toute pièce pouvant s'y rattacher.

ANNEXES :

Les différentes annexes ont été adressées le 29 novembre 2021 à l'ensemble des conseillers municipaux (soit 15 jours avant la tenue du Conseil Municipal du 15 décembre 2021)
